



AVIS DE COURSE
GRAND PRIX D'AQUITAINE
8 et 9 octobre 2022
Lac de SANGUINET
Club de Voile de Sanguinet
INC – Dart – ACAT
COUPE D'AQUITAINE WETA
Grade : 5A

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification
La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
2. Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
3. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
4. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
5. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

Suite à l'agression en l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

6. COMMUNICATION

DP] [NP] Pendant qu'elle est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Inter série Catamaran temps compensé INC, Dart solo, double, féminines, Classe A, Kit14, KL15.5, Nacra 15, SL16, Weta.
 - 4.1.1 L'épreuve n'est pas ouverte aux catamarans à foils.
- 4.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant **lundi 3 octobre 2022 minuit** en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.
- 4.3 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valideou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- 4.5 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
DOUBLE	50 €
SOLITAIRE	40 €

- 5.1 Pour les jeunes de moins de 18 ans, les frais sont réduits à 10 € par coureur.
- 5.2 Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 4.2) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 5.1), les droits majorés de 20 €.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription samedi 8 octobre 2022 de 9h30 à 12h00.

6.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
08/10/2022	14h	TOUTES
09/10/2022	11h	

6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles sur le site web du club le mercredi 5 octobre 2022 (<http://cvsanguinet.org/>).

Elles seront affichées conformément à la directive fédérale.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront du type construit catamaran avec de 1 à 2 tours.

8.2 Weta : un parcours côtier pourra être mis en place.

8.3 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

10.2(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classe, au premier équipage jeunes et au premier équipage féminin.

12. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par

courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter <http://cvsanguinet.org/>
Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
- Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
- Campéole : lac-sanguinet@campeole.com
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club **est situé depuis 2015 en zone bleue** et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.
- Attention : le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.

FESTIVITES

La partie festive de l'épreuve sera mise en place en fonction des directives gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.

Repas du samedi soir : Adulte 17 €, enfant moins de 11 ans : 12 €.

Préinscriptions au repas sur la fiche d'inscription en ligne. Cf § 4.2.

ANNEXE ZONE DE COURSE

